



SAGE Allan

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Savoireuse - Bourbeuse - Allaine - Lizaine - Rupt

# Commission Locale de l'Eau n°2

10 juillet 2013

## Le SAGE Allan :

- Son contexte et son contenu
- Ses étapes d'élaboration
- Ses instances et leur rôle

## Présentation des travaux et de l'état d'avancement :

- Les enjeux transversaux
- Le diagnostic et les enjeux de chacune des thématiques
- Validation du rapport Etat initial et des fiches de travail

## Etudes complémentaires à l'état des lieux du SAGE :

- Suivi de la qualité des eaux superficielles 2013/2014
- Comité technique « Restauration morphologique »
- Etude « Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios »

## SAGE III Nappe Rhin : témoignage de son élaboration et mise en œuvre

## Calendrier prévisionnel

## Questions diverses

CLE n°2 du  
SAGE Allan  
10/07/13

- Le SAGE Allan
- Etat  
d'avancement  
et travaux
- Etudes  
complémentaires
- Témoignage  
SAGE III Nappe  
Rhin
- Calendrier  
prévisionnel
- Questions  
diverses



## Le SAGE Allan

# Le contexte du SAGE Allan

## La Directive Cadre sur l'Eau (2000)

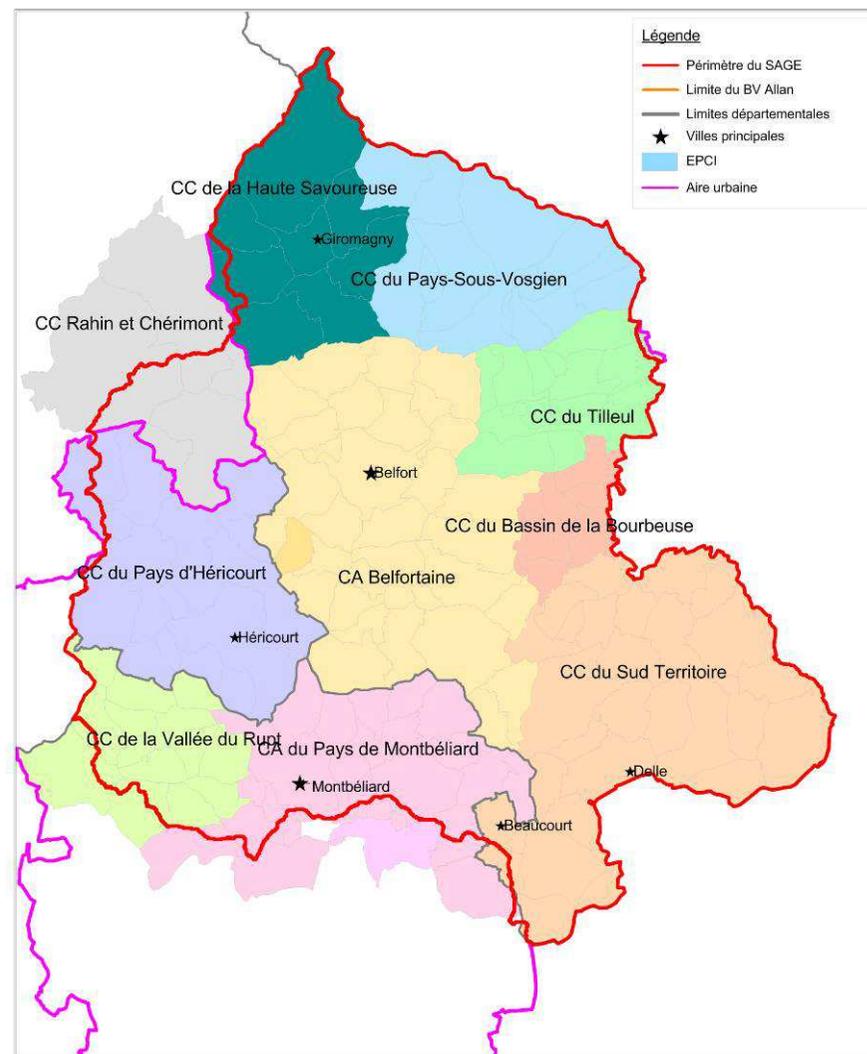
**Obligations de résultats** : atteinte du bon état en 2015 et non détérioration de l'état actuel.

## Le bassin de l'Allan

Territoire identifié dans le SDAGE Rhône Méditerranée Corse (2010-2015) comme territoire pour lequel un SAGE est **nécessaire** pour atteindre les objectifs de la DCE. (donc approbation avant fin 2015)

## Le rôle du SAGE

SAGE = document de planification de la gestion de l'eau sur une unité hydrographique cohérente qui fixe des objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau compatibles avec le SDAGE.



## Contenu d'un SAGE

1. Le PAGD : **P**lan d'**A**ménagement et **G**estion **D**urable de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Document de planification : il définit les priorités et les objectifs ainsi que les moyens techniques et économiques pour les atteindre.

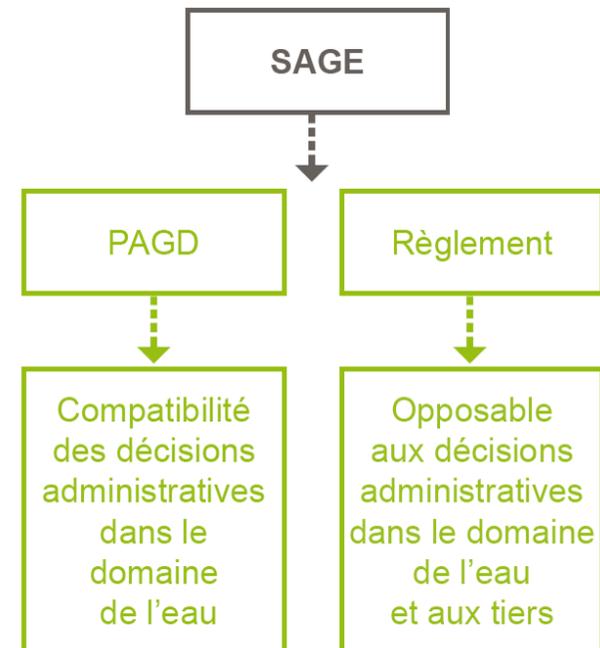
2. Le règlement

Il peut :

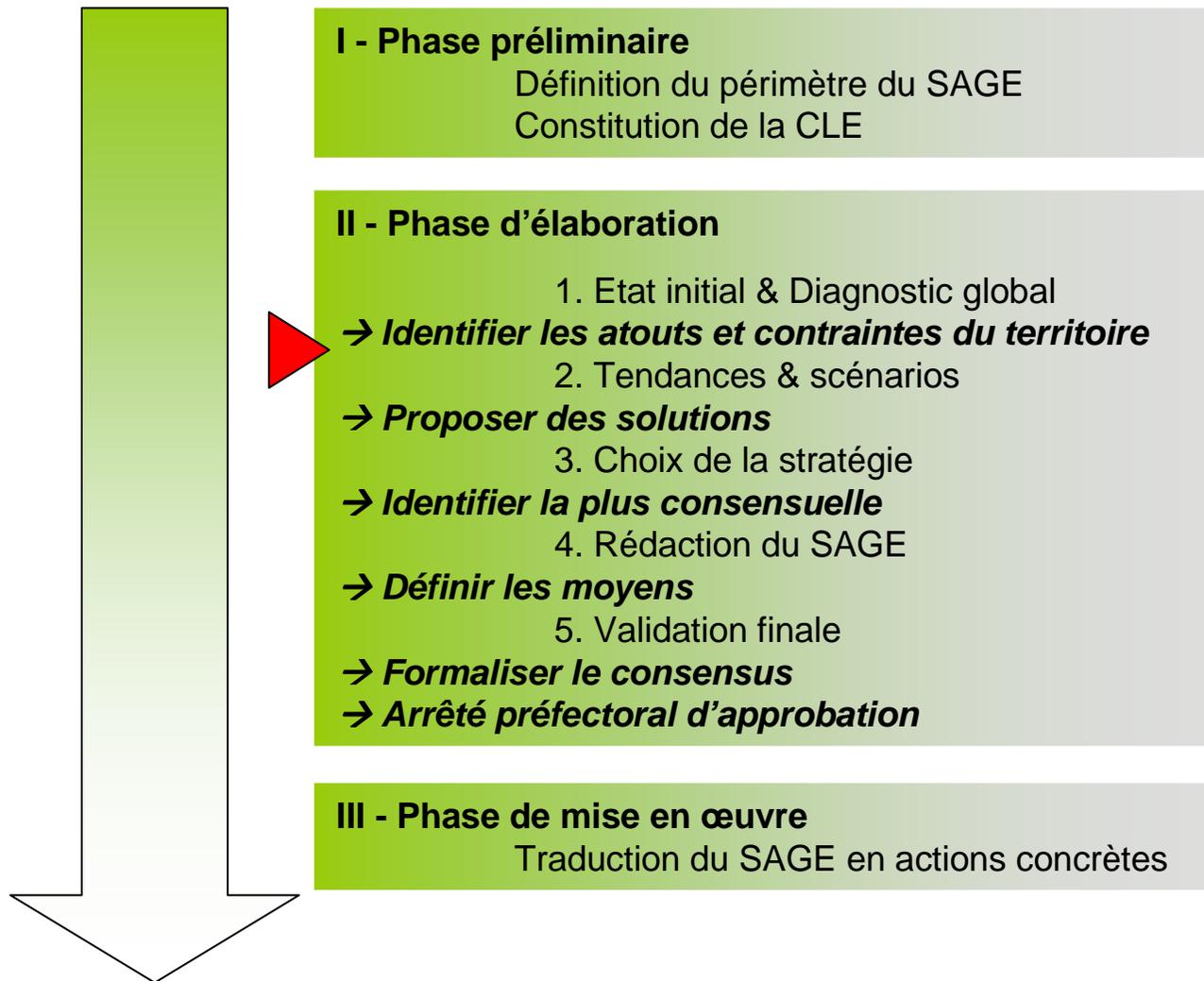
- Définir des priorités d'usage de la ressource et la répartition de volumes globaux par usage
- Édicter des règles particulières d'utilisation de la ressource en eau
- Fixer des obligations d'ouverture périodique de certains ouvrages hydrauliques fonctionnant au fil de l'eau figurant à l'inventaire du PAGD

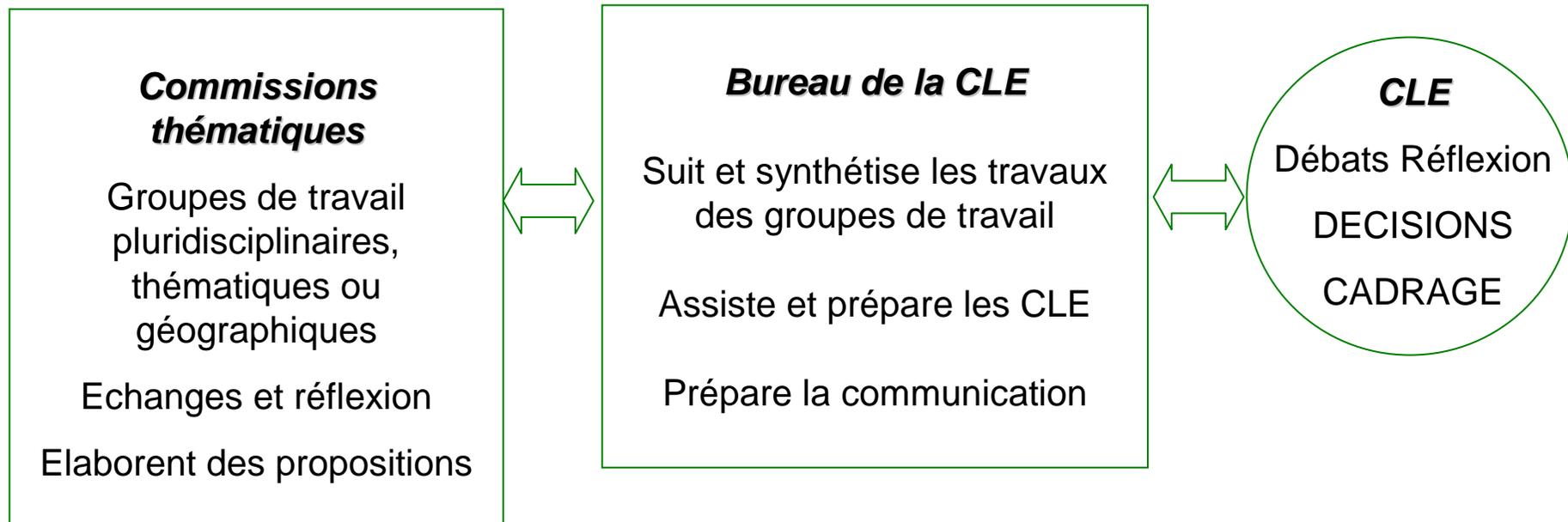
3. Un atlas cartographique

4. Une évaluation environnementale



## Une démarche en trois étapes





CLE n°2 du  
SAGE Allan  
10/07/13

- Le SAGE Allan
- Etat  
d'avancement  
et travaux
- Etudes  
complémentaires
- Témoignage  
SAGE III Nappe  
Rhin
- Calendrier  
prévisionnel
- Questions  
diverses



# Présentation des travaux et de l'état d'avancement

## Enjeux transversaux

- > CONCILIATION des différents usages de l'eau (eau potable, usages industriels, agricoles, récréatifs, éco systémiques)
- > COHÉRENCE entre aménagement du territoire et protection des milieux aquatiques et ressources en eau
- > GESTION CONCERTÉE de l'eau et appropriation du SAGE par les acteurs locaux
- > ACCULTURATION et SENSIBILISATION des acteurs et de la population aux problématiques liées à la gestion l'eau

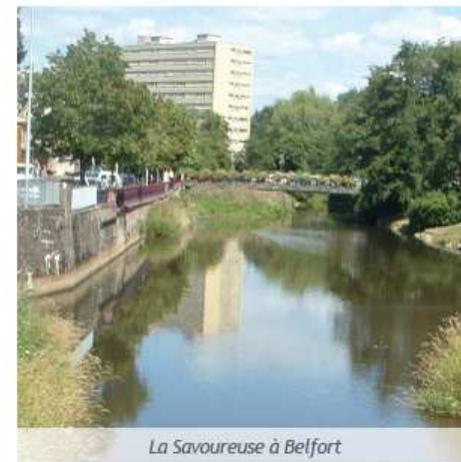


### 1. Diagnostic

- Une alimentation en eau potable **vulnérable, critique**
- Une ressource **sollicitée** pour différents usages
- Des aléas climatiques et une **vulnérabilité** forte
- Des volumes de **précipitations** globalement importants ; des **régimes hydrologiques** des cours d'eau différents
- Une ressource souterraine peu abondante et mal connue
- Un constat de **fuites** importantes sur les réseaux de distribution

## 2. Enjeux identifiés

- > SÉCURISATION de l'alimentation en eau potable et conciliation des différents usages de l'eau
- > VALORISATION des ressources actuellement mobilisées et des pratiques économes en eau et mobilisation de nouvelles ressources
- > ADÉQUATION DURABLE entre besoins et ressources



### 1. Diagnostic

- Un état écologique globalement **moyen** des eaux superficielles; un territoire particulièrement concerné par des **pollutions toxiques**
- Des masses d'eau souterraines qui présentent pour certaines un **mauvais état qualitatif**; des études de délimitation de **ressources majeures** en cours
- Des sources de pollution **diverses** : un territoire densément peuplé et urbain, une importante dynamique industrielle, une activité agricole bien présente, de nombreux plans d'eau et un fonds géochimique naturel supposé impacté la qualité des eaux

### 2. Enjeux identifiés

- > CONNAISSANCE et IDENTIFICATION des pollutions
- > ATTEINTE de l'état de haute qualité environnementale de divers compartiments permettant de satisfaire les usages
- > PROTECTION des milieux aquatiques, des captages et des ressources majeures



## 1. Diagnostic

- Un risque inondation **critique** résultant d'aléas **importants** et d'une forte vulnérabilité
- Des contraintes réglementaires fortes sur l'urbanisme
- Un territoire fortement mobilisé et sensibilisé à ce risque inondations depuis la crue historique de 1990 :
  - Investissements lourds des collectivités locales pour la construction d'ouvrages de protection contre les inondations (bassins et digues)
  - Mise en œuvre d'un Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI Belfort-Montbéliard)
  - Mise en place d'un Territoire à Risque Important d'inondation (TRI Belfort-Montbéliard)

## 2. Enjeux identifiés

- > RÉDUCTION de la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation
- > RÉDUCTION des effets de l'aléa du territoire
- > AMÉLIORATION de la gestion du risque inondation



## La Directive Inondations

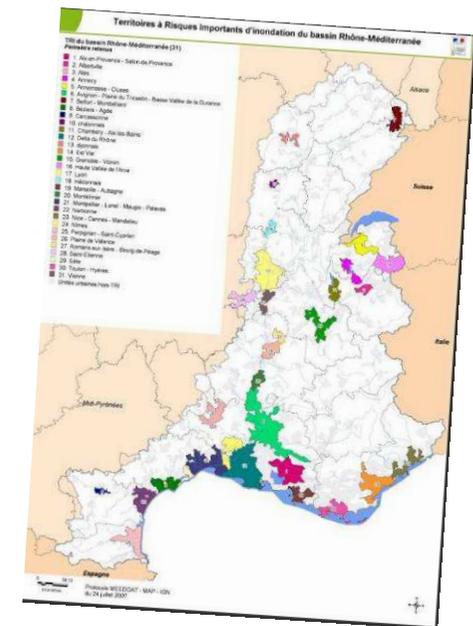
La directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à **l'évaluation et la gestion des risques d'inondations** détermine un cadre et une méthode pour réduire les conséquences négatives des inondations pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

### Articulation des documents de la directive

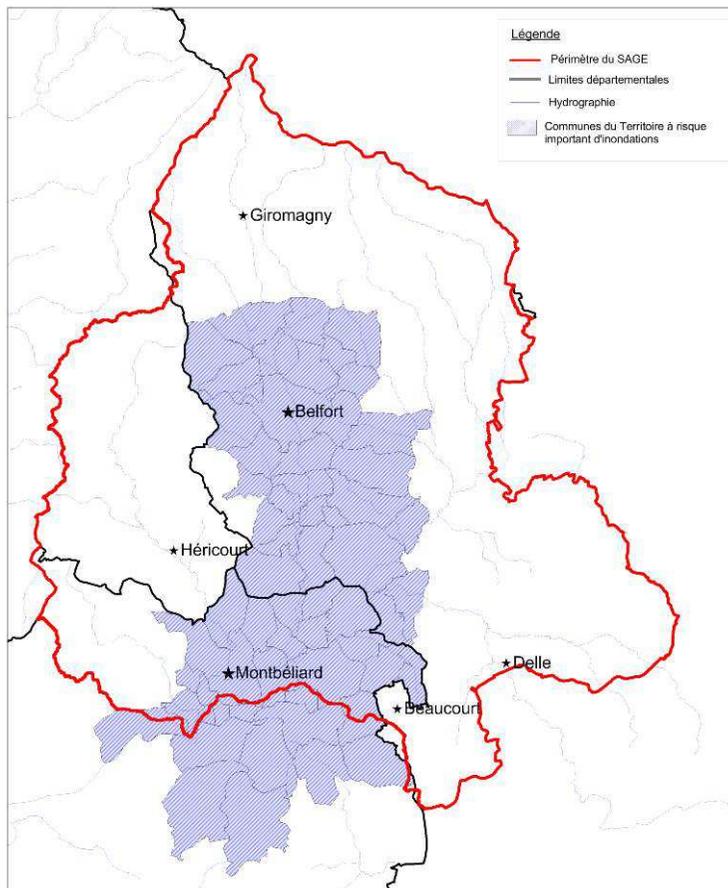
1. Cadrage national **Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation**
2. Cadrage territorial **Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI)**
3. Déclinaison locale **Stratégie locale**
4. Déclinaison opérationnelle **PAPI**

### Calendrier de la mise en œuvre:

- Elaboration de la stratégie nationale en 2013-2014
- Liste des stratégies locales (périmètre, objectifs et délais de mise en œuvre) pour septembre/octobre 2014
- Projet PGRI pour novembre 2014
- Approbation du PGRI après consultation commune et consultation officielle de parties prenantes le 22 décembre 2015



## Le Territoire à Risque Important d'inondation Belfort - Montbéliard (arrêté du Préfet du bassin du 12/12/12)



Distinction des périmètres du TRI et du SAGE:

- **Communes en partie aval du Doubs non comprises dans le SAGE :**

Arbouans, Héricourt, Mandeuve, Mathay, Seloncourt, Valentigney

- **Périmètre de la stratégie locale pouvant être élargi à celui du TRI**

(privilégier une logique hydraulique à celle supra-communale)

- **Pour septembre 2014, liste des stratégies locales :** objectifs / périmètre / délais d'élaboration

→ Invitation des 6 communes au sein de la commission Inondation

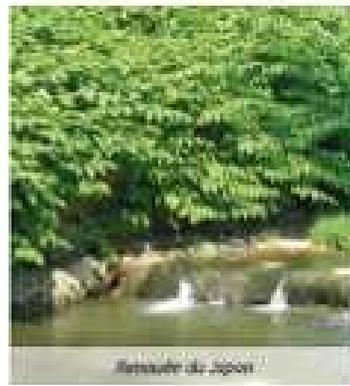
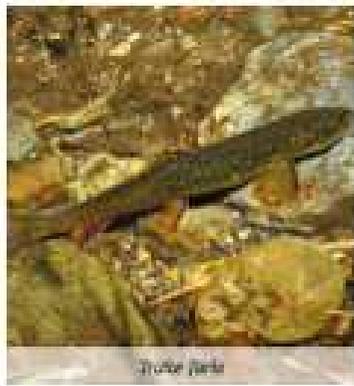
→ Certaines réunions de la commission avec double ordre du jour

### 1. Diagnostic

- Des zones humides en régression voire en cours de disparition
- Une **urbanisation en lit majeur** des cours d'eau et d'importantes surfaces **artificialisées**
- Une **fragmentation écologique importante** aux conséquences sur le fonctionnement et le potentiel écologique des cours d'eau
- **Une forte altération morphologique des cours d'eau, souvent historique**
- Des **milieux naturels identifiés**, notamment réserves naturelles nationale et régionale, un parc naturel régional, de nombreux espaces protégés sur le Ballon d'Alsace et 3 sites Natura 2000
- Un territoire marqué par un **appauvrissement général des populations piscicoles** et d'espèces aquatiques autochtones et un développement d'espèces invasives dans les cours d'eau et sur les berges

### 2. Enjeux identifiés

- > ATTEINTE du bon état écologique
- > PRÉSERVATION et RESTAURATION des milieux aquatiques et humides



## 1. Rapport Etat initial

Rapport Etat initial

≠ du rapport synthétique de l'état de lieux qui constituera la 1<sup>ère</sup> partie du PAGD

Des relectures et remarques sont parvenues,

-> Y a-t-il d'autres remarques à ce jour ?

→ **Validation à acter**

## 2. Fiches Diagnostic et enjeux par thématique

- Fiches projet élaborées en bureau de la CLE et soumis à la validation de la CLE
- Supports de travail pour les futures réunions des commissions thématiques

→ **Remarques éventuelles sur [sage.allan@eptb-saone-doubs.fr](mailto:sage.allan@eptb-saone-doubs.fr)  
Avant le 1<sup>er</sup> août**

CLE n°2 du  
SAGE Allan  
10/07/13

- Le SAGE Allan
- Etat  
d'avancement  
et travaux
- Etudes  
complémentaires
- Témoignage  
SAGE III Nappe  
Rhin
- Calendrier  
prévisionnel
- Questions  
diverses



## Etudes complémentaires à l'état des lieux du SAGE

# Suivi qualité des eaux superficielles 2013/2014

## Objectifs

Connaissance de la qualité des cours d'eau à l'état initial d'élaboration du SAGE

## Contexte

Données manquantes sur le bassin versant  
Données existantes plus ou moins récentes

## Méthode

Ressources identifiées :

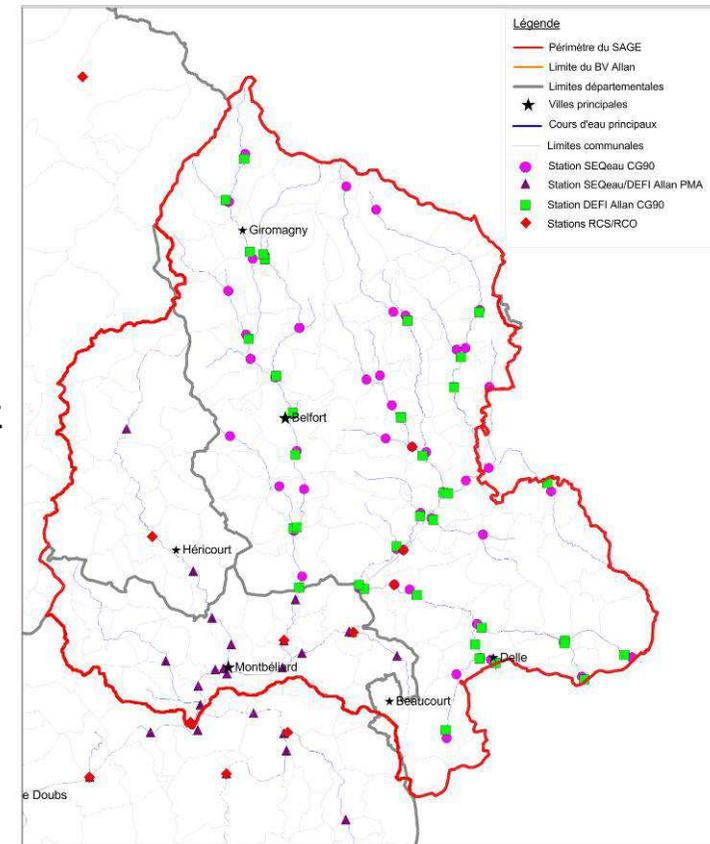
- CG90, 64 stations suivies annuellement
- Agence de l'eau, 7 stations DCE suivies annuellement
- PMA, 26 stations suivies en 2013-2014
- CG25, 9 stations suivies en 2013-2014 (Rupt)
- CG70, 6 stations suivies en 2013-2014 (Lizaine)
- Fédérations de pêche 90, 25 et 70 pour les IPR

## Planification

Campagne 2013 : CG25

Campagne 2013-2014 : CG90, PMA et CG70

→ 2<sup>nd</sup> semestre 2014 : interprétation + intégration au rapport synthétique de l'état des lieux



# Mise en place d'un comité technique

## Restauration morphologique



### **Objectifs**

Prioriser les secteurs de restauration morphologique (selon leurs impacts quantitatifs, qualitatifs,...) sur le périmètre du SAGE

### **Méthode**

Composition du comité technique : Agence de l'Eau, ONEMA, DDT, DREAL, Contrat de rivière Allaine, Fédérations de pêche, services milieux aquatiques des Conseils généraux

### **Éléments ressources**

- Expertise des acteurs locaux
- Programme de mesures de l'agence de l'eau
- Etudes d'évaluation morphologique (CG90, PMA, CCPH, Syndicat des eaux,...)
- Risques de non atteinte des objectifs environnementaux

### **Budget et planification**

Animation dans le cadre du SAGE Allan  
1 ou 2 réunions durant l'été-automne 2013  
Échéance: novembre 2013

→ Précision du diagnostic et préparation des futures réunions de la commission n°4  
Morphologie et milieux aquatiques

## Constats

- un territoire à forts enjeux socio-économiques
  - des évolutions économiques importantes ces dernières années (crise économique, secteur de l'automobile) aux impacts sur l'ensemble de la thématique « eau »
- Donc étude nécessaire, à confier à un prestataire extérieur spécialisé

## Calendrier

Conclusions de cette étude nécessaires pour l'élaboration de la stratégie du SAGE  
→ à mettre en œuvre rapidement (dès cet automne)

## 3 étapes chronologiques :

1. Compléter le diagnostic du SAGE sur le volet socio-économique
2. Elaborer des tendances d'évolution
3. Elaborer des scénarios devant permettre à la CLE de se positionner sur sa stratégie

## 1ère étape de l'étude : Diagnostic socio-économique

### **Pourquoi ?**

Nécessité de bien connaître les réalités du territoire du SAGE (atouts et contraintes)

Nécessité de partager une connaissance globale, approfondie des réalités socio-économique, pour pouvoir ensuite prendre, des décisions éclairées pour satisfaire aux enjeux.

### **Quel objectif visé ?**

Compléter sur le volet socio-économique le diagnostic du SAGE et apporter aux membres de la CLE une vision claire et objective de la situation sur le bassin versant.

### **Quelle méthode ?**

Le prestataire prendra le soin de travailler dans la continuité des travaux déjà engagés (concertation avec les CCI et CMA).

Ce travail servira de base à l'évaluation économique des scénarios élaborés par la suite.

## 2ème étape de l'étude : Tendances

### Quel objectif visé ?

Répondre à la question « que se passe-t-il à terme si on ne fait rien ? »

→ permettre de comprendre l'évolution future du bassin versant et de ses différents usages de l'eau, en tenant compte des **actions en cours et actées**.

→ permettre d'appréhender les atouts et les faiblesses du bassin versant, d'un point de vue socio-économique.

### Quelle méthode ?

Il s'agira de dégager les tendances d'évolution des milieux aquatiques, des composantes socio-économiques du territoire et des usages liés à l'eau (actuellement présents, potentiellement présents ou actuellement rendus impossibles par l'état des ressources et du milieu).

Les hypothèses d'évolutions des usages seront adaptées à la taille du SAGE, discutées avec des experts, présentées aux acteurs locaux puis validées par la CLE.

*Etape obligatoire à l'élaboration du SAGE (article R212-36 du code de l'environnement)*

## 3ème étape de l'étude : Scénarios

### Quel objectif visé ?

Une fois les tendances validées, des scénarios contrastés seront définis à partir des attentes formulées par les acteurs, de leurs contraintes et de leur perception des milieux selon :

- les enjeux et orientations arrêtés par la CLE ;
- le degré de satisfaction souhaité pour certains usages.

**Les scénarios devront se distinguer par des moyens différents d'atteindre des objectifs similaires.**

### Quelle méthode ?

**Les différents scénarios devront être réalisables** au vu des préconisations techniques, mais aussi du contexte local (social, culturel, économique, etc.) et au vu des capacités financières du territoire. Ces scénarios seront créés à partir d'approches, à la fois **technique, économique et stratégique.**

**Ils présenteront de réelles alternatives stratégiques afin d'offrir un vrai choix à la CLE.**

## 3ème étape de l'étude : Scénarios (suite)

Quel contenu ?

Les scénarios doivent faire apparaître :

- **l'objectif visé,**
- **la stratégie pour atteindre cet objectif,**
- **le programme de mesures/actions au service de cet objectif, évalué sur le plan économique** (coût-efficacité des dispositions),
- **ses conséquences sur les usages et les milieux**

Comme dans les phases d'état des lieux et de diagnostic, la **concertation** sera primordiale afin d'enrichir et de valider les différentes hypothèses qui serviront de base pour la définition des scénarios contrastés.

En privilégiant la concertation des commissions thématiques, le prestataire viendra en appui **seulement** (notamment pour les aspects techniques) d'élaboration des scénarios, **Les choix politiques et les arbitrages relevant de la CLE uniquement.**

## Mise en œuvre de l'étude

« Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios »

- Pertinence et nécessité de l'étude reconnues  
Intervention d'un prestataire validée en bureau
- Dossier de consultation en cours de traitement à l'EPTB  
En attente de devis (étude estimée à 100 000 € HT)
- Recherche de financement non aboutie  
50% Agence de l'eau, 20% EPTB

→ Difficultés pour mettre en œuvre l'étude rapidement  
(dans le calendrier : les résultats des premières phases devraient être disponibles fin 2013 !)

CLE n°2 du  
SAGE Allan  
10/07/13

- Le SAGE Allan
- Etat  
d'avancement  
et travaux
- Etudes  
complémentaires
- **Témoignage  
SAGE III Nappe  
Rhin**
- Calendrier  
prévisionnel
- Questions  
diverses



# Témoignage du SAGE III Nappe Rhin : Élaboration et mise en œuvre

## SAGE ILL NAPPE RHIN

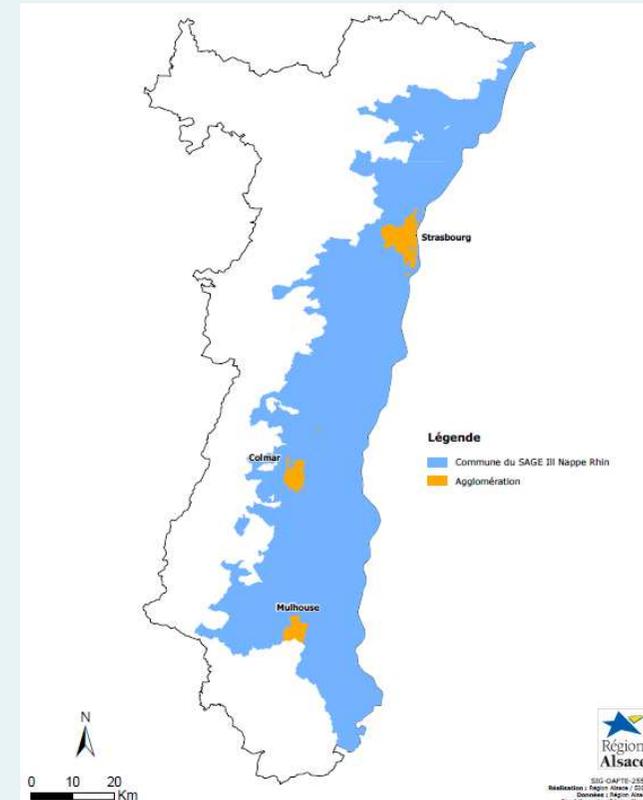
Plaine d'Alsace =

- forte pression démographique
- industrie agro-alimentaire et chimique
- agriculture intensive

- Garantir l'alimentation en eau potable
- Disposer facilement d'eau de bonne qualité pour les industries
- Protéger les zones bâties des inondations
- Préserver les zones humides et leur fonctionnalité

*Structure porteuse : Région Alsace*

*Elaboration de 1999 à 2005, 1<sup>ère</sup> révision en cours*



## Éléments de comparaison avec le SAGE ALLAN

Forte densité démographique : enjeu urbanisme

Territoire très aménagé : enjeu qualité eau potable

## Contexte

### Révision du SDAGE (2009)

⇒ intérêt d'une réflexion transversale aménagement du territoire / préservation des ressources en eau



⇒ dans le cadre de la révision du SAGE, définir des préconisations en termes d'aménagement du territoire pour :

- préserver la nappe d'Alsace notamment dans les aires d'alimentation des captages en eau potable ;
- préserver le réseau hydrographique et les écosystèmes aquatiques associés.

**Objectifs : veiller au principe de séparation des législations assurer les interactions entre les documents de planification dans le domaine de l'eau et de l'urbanisme.**

## Exemple :

« Lors de l'établissement et de la révision des PLU et des SCOT, classer les terrains situés dans une zone inondable en zone non constructible (N, A, ...). »

OR

Le SAGE définit des objectifs de protection et de gestion  
La commune (ou l'EPCI) doit les retranscrire dans son document d'urbanisme.

<i>Echelon européen</i>	DCE	↔		↔	
<i>Echelon national</i>	Code de l'environnement	↔	<b>Projet territorial</b>	↔	Code de l'urbanisme
<i>Echelon bassin hydrographique</i>	SDAGE, SAGE, etc.	↔		↔	SCOT, PLU, etc.

## Travail en partenariat avec les urbanistes

### 2010 : mise en place d'un groupe de travail ad-hoc

- Région Alsace (Direction de l'animation et de l'aménagement des territoires)
- Région Alsace (Direction de l'environnement)
- Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (pôle Aménagement du Territoire)
- Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (services rivières)
- Agence d'urbanisme de Strasbourg
- Agence de l'eau Rhin Meuse
- DREAL
- DDT Bas-Rhin et Haut-Rhin (Service Environnement et Gestion de l'Espace)
- DDT Bas-Rhin et Haut-Rhin (Service Aménagement Durable des Territoires)
- Animatrice du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

### Mandat du groupe de travail « aménagement du territoire » :

*« Le groupe de travail fera des propositions à la CLE de préconisations en termes d'aménagement du territoire qui seront intégrées dans le SAGE sous une forme à définir. Le groupe de travail réfléchira également aux outils de sensibilisation envisageables. »*

## 8 réunions pour :

- Proposer une nouvelle formulation pour les dispositions du SAGE
- Rédiger des exemples de traduction des dispositions du SAGE dans les documents d'urbanisme



## Nouvelles formulations pour les dispositions du SAGE : AVANT

*« Lors de l'établissement et de la révision des PLU et des SCOT, classer les terrains situés dans une zone inondable en zone non constructible (N, A, ...). »*

## APRES

*« Préserver les zones naturelles d'expansion des crues de fréquence centennale de tout remblai, de tout endiguement et de toute urbanisation.*

*Lors de l'établissement et de la révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales), préserver de toute nouvelle urbanisation les zones inondables non encore urbanisées ».*

## Traduction du SAGE ILL NAPPE RHIN dans les documents d'urbanisme

Ce que dit le SAGE	Exemples de traduction dans le SCOT	Exemples de traduction dans le PLU
<b>Les enjeux du SAGE ILL NAPPE RHIN</b>		
<p>Renforcer la protection des zones humides (ordinaires et remarquables), les espaces écologiques et les milieux aquatiques remarquables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver, de toute urbanisation et des risques de pollution, les zones humides et les zones d'expansion des crues de façon à ce qu'elles puissent assurer leurs fonctions.</li> <li>• Le SCOT peut assigner aux PLU des objectifs de protection.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter la restauration des zones humides par le moyen des emplacements réservés (créer les conditions qui permettent de satisfaire la restauration ou la préservation des zones humides) lorsqu'un projet de restauration est connu.</li> <li>• Classer les zones humides en zone naturelle protégée ou, le cas échéant (zones humides ordinaires), constructible avec des prescriptions.</li> <li>• Limiter strictement les Occupations et Utilisations du Sol dans les secteurs naturels sensibles.</li> </ul>

### Dispositions du SAGE

Préserver la totalité des champs d'inondation naturels et résiduels de l'III existants, en dehors des zones déjà urbanisées

Lors de l'établissement et de la révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales), préserver de toute nouvelle urbanisation les zones inondables non actuellement urbanisées.

- Dans le rapport de présentation « état initial », le SCOT identifie les secteurs concernés par les zones inondables sur la base de la meilleure connaissance disponible.
- Dans le Projet d'Aménagement et de , affirmer les objectifs de protection des zones inondables.
- Dans le Document d'Orientations Générales, les SCOT précise les modalités de préservation des zones inondables, notamment en fonction de l'existence ou non d'un PPRI.
- Pour les communes où il existe des zones urbanisées soumises aux inondations, étudier de façon spécifique le niveau d'aléa du risque.

- Le règlement qui porte sur les parties de terrain en zone inondable ne doit pas permettre la construction.
- Etablir des prescriptions constructives pour les zones où l'aléa est faible ou si le risque d'inondation est du aux remontées de nappe.
- Limiter strictement les Occupations et Utilisations du Sol dans les secteurs inondables.
- Prévoir l'implantation de digues pour protéger des secteurs urbanisés en zones inondables.

# Enjeu aménagement du territoire

## De nouveaux éléments de communication :

### Fiche référence « SAGE et document d'urbanisme »

Transmis à toutes les communes, communautés de communes, SCOT

Rappel du contexte règlementaire

Enjeux du SAGE

1 exemple (PLU)

Contacts



## 3<sup>ème</sup> Colloque du SAGE (2011) « la prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme »

60 participants (communes, EPCI, services de l'Etat, bureaux d'études)

Retours d'expériences concernant des grandes villes et des communes plus petites

Reste à faire : formation des porteurs de SCOT et bureaux d'études

## Contexte

**Enjeu AEP majeur du SAGE** : objectif d'utilisation de la nappe d'Alsace pour l'AEP sans traitement

### Des échéances réglementaires

2015 pour le bon état DCE

2012 pour la mise en place de plans d'action pour les captages « prioritaires » du Grenelle de l'Environnement

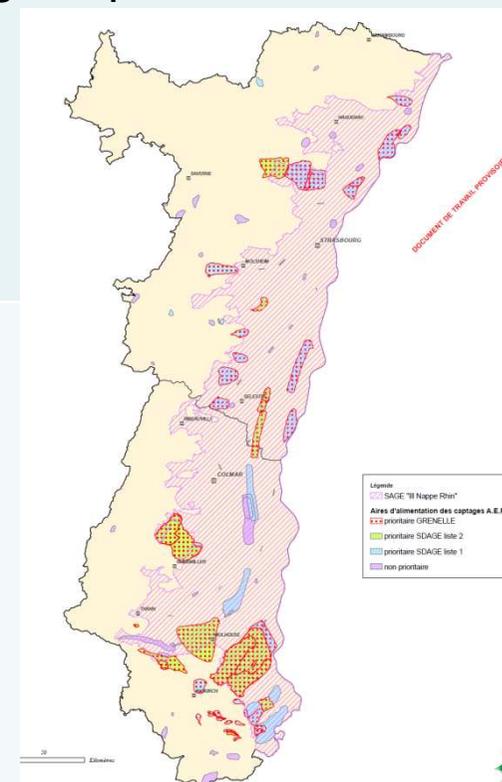
### Sur le périmètre du SAGE :

57 captages SDAGE (ou prioritaires) dont 25 Grenelle

### Gestionnaires AEP :

aucune fédération existante

pas de prise de position en tant que gestionnaire  
nombreuses structures de petites tailles dans le Haut-Rhin  
1 seul (ou presque) gestionnaire AEP dans le Bas-Rhin



## Mise en place d'un groupe « gestionnaire AEP » propre au SAGE

### Inventaire des structures pour l'AEP et l'assainissement :

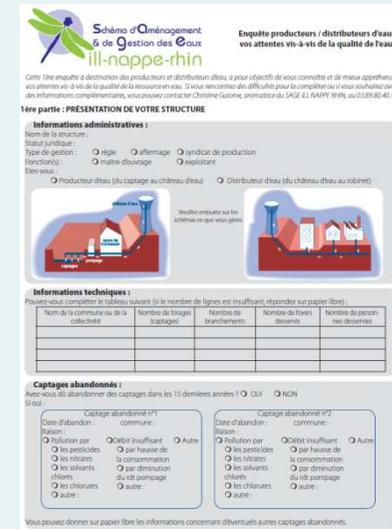
#### Enquête pour :

Connaître les producteurs (statut, type de gestion, communes desservies)

Installations (notamment captages abandonnés)

Difficultés rencontrées

Attentes / fédération



**Enquête producteurs / distributeurs d'eau :**  
vos attentes vis-à-vis de la qualité de l'eau.

Cette enquête a destination des producteurs et distributeurs d'eau, a pour objectif de vous connaître et de mieux appréhender vos attentes vis-à-vis de la qualité de la ressource en eau. Si vous rencontrez des difficultés pour la compléter ou si vous souhaitez avoir des informations complémentaires, vous pouvez contacter Christophe Gaudin, animateur du SAGE LL NAPPES RHIN, au 03 83 88 46 17.

**1ère partie : PRÉSENTATION DE VOTRE STRUCTURE**

**Informations administratives :**  
Nom de la structure : \_\_\_\_\_  
Statut juridique : \_\_\_\_\_  
Type de gestion :  régie  affermage  syndicat de production  
Fonction(s) :  maître d'ouvrage  exploitant  
Région : \_\_\_\_\_  
 Producteur d'eau (du captage au château d'eau)  Distributeur d'eau (du château d'eau au robinet)

**Informations techniques :**  
Pensez-vous compléter le tableau suivant (si le nombre de lignes est insuffisant, répondez sur papier libre).

Nom de la commune ou de la collectivité	Nombre de trousses (captages)	Nombre de branchements	Nombre de foyers desservis	Nombre de personnes desservies

**Captages abandonnés :**  
Avez-vous abandonné des captages dans les 15 dernières années ?  OUI  NON

Si oui :

Captage abandonné n°1	Captage abandonné n°2
Date d'abandon : _____ commune : _____	Date d'abandon : _____ commune : _____
Raison : <input type="radio"/> Pollution par les pesticides <input type="radio"/> les nitrates <input type="radio"/> les solvants chlorés <input type="radio"/> les chlorures <input type="radio"/> autre : _____	Raison : <input type="radio"/> Pollution par les pesticides <input type="radio"/> les nitrates <input type="radio"/> les solvants chlorés <input type="radio"/> les chlorures <input type="radio"/> autre : _____
<input type="radio"/> Débit insuffisant <input type="radio"/> par hausse de la consommation <input type="radio"/> par diminution du débit amontage <input type="radio"/> Autre : _____	<input type="radio"/> Débit insuffisant <input type="radio"/> par hausse de la consommation <input type="radio"/> par diminution du débit amontage <input type="radio"/> Autre : _____

Vous pouvez donner sur papier libre les informations concernant d'éventuels autres captages abandonnés.

## Mise en place d'une base de donnée « gestionnaire AEP »

### Réunion des Gestionnaires AEP :

2 réunions par an

À chaque réunion :

- un thème en relation avec leur métier
- un thème en relation avec le SAGE

Exemples :

Chloration des réseaux / obligation de reconquête des captages

Outils pour la gestion foncière des aires d'alimentation / 10<sup>ème</sup> programme Agence de l'eau

## Disposition du SAGE pour les aires d'alimentation

Mettre en place un programme d'actions permettant la protection et/ou la reconquête de la qualité de la nappe vis-à-vis des pollutions agricoles et non agricoles dans les aires d'alimentation des captages en eau potable dans les meilleurs délais et au plus tard d'ici 2015.



### Appui à l'animation pour les captages prioritaires :

Soutien au maître d'ouvrage pour la mise en place d'un comité de pilotage local

Etat des lieux (partenariat avec la chambre d'agriculture)

Définition du programme d'actions

Suivi

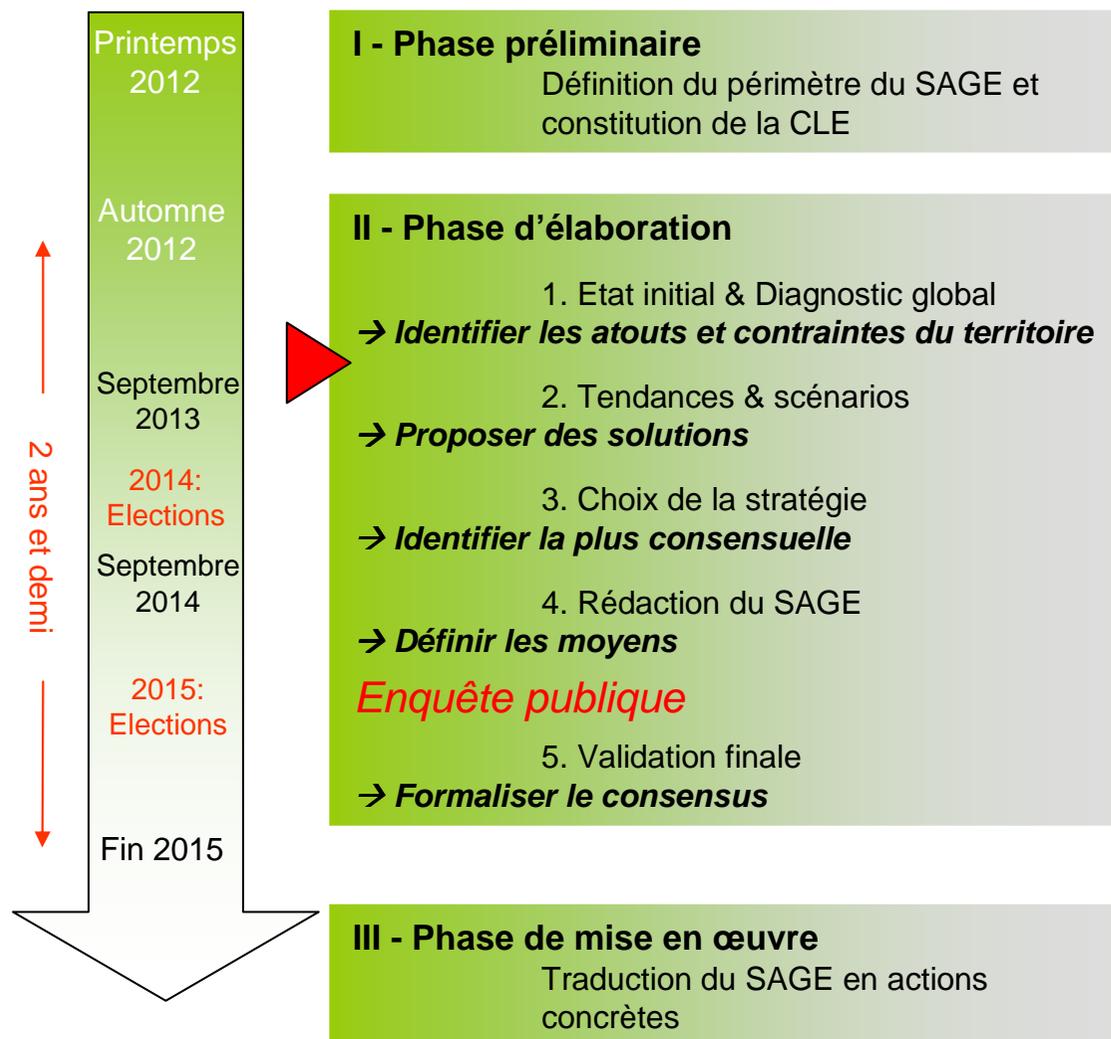
CLE n°2 du  
SAGE Allan  
10/07/13

- Le SAGE Allan
- Etat  
d'avancement  
et travaux
- Etudes  
complémentaires
- Témoignage  
SAGE III Nappe  
Rhin
- Calendrier  
prévisionnel
- Questions  
diverses



## Calendrier prévisionnel

Un calendrier très **contraint** → une réussite nécessitant la coopération de tous



## Bureau n°4

Mardi 10 septembre, 14h30,  
grande salle de l'hôtel du département, Belfort

- Retour sur la CLE et le travail du comité technique Restauration morphologique
- Examen des devis de l'étude « Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios »
- Préparation des commissions thématiques
- Avis consultatif

Commissions thématiques : septembre/octobre

Ordre du jour : Déclinaison des enjeux en objectifs

Bureau n°3 du  
SAGE Allan  
13/06/13

- Calendrier
- Préparation CLE
- Etudes complémentaires
- Consultation de la CLE
- Inondation
- Aménagement du territoire
- Questions diverses



## Questions diverses

Merci pour votre attention



## CONTACT

Marie-Laure BERTHOMMÉ et Claire CROCHET-DAMAIS

Animatrices SAGE Allan

EPTB Saône et Doubs

Adresse postale : 220 rue du Km 400 71000 MACON

Adresse physique : 39 Faubourg de Montbéliard 90000 BELFORT

Tél. 03 84 90 93 29 / 07 77 84 00 90

[sage.allan@eptb-saone-doubs.fr](mailto:sage.allan@eptb-saone-doubs.fr)